**Retour en force de l’OBVBM : Début de la campagne de sensibilisation et de prévention sur les espèces exotiques envahissantes**

**Bedford le 2 juin 2023** - L’Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) lance sa septième campagne de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). Cette année, nos agents de sensibilisation informeront les usagers des rampes de mise à l’eau de la baie Missisquoi, mais aussi les usagers de divers lacs de la région, sur la problématique des EEE et comment prévenir leur propagation. En plus de la sensibilisation aux gestes à adopter, les agents inspecteront les embarcations afin de récolter des données.

Du 2 juin au 30 août, du jeudi au dimanche, les agents de sensibilisation de l’OBVBM procéderont à l’inspection des embarcations et remorques à la rampe de mise à l’eau de Port de Plaisance à Venise-en-Québec. Cela permettra de localiser, d’identifier et de retirer les EEE qui restent accrochées aux embarcations pour ainsi prévenir leur propagation dans la baie Missisquoi ou vers d’autres plans d’eau.

Depuis 2017, le projet a permis d’inspecter plus de 4 000 embarcations et d’intercepter plusieurs centaines de spécimens d’EEE, dont le myriophylle à épi et la moule zébrée. La campagne d’inspection des embarcations a permis de sensibiliser plus de 5 000 usagers. Les données montrent qu’une majorité d’usagers connaît maintenant les opérations essentielles à effectuer pour protéger les plans d’eau : inspecter, vider et laver son embarcation.

**Une menace qui s’intensifie**

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) constituent un des principaux enjeux liés à la préservation de notre environnement. La propagation des EEE peut non seulement constituer une menace pour la biodiversité indigène, mais aussi pour les activités récréotouristiques telles que la pêche, la baignade ou la navigation.

Le lac Champlain compte plusieurs dizaines d’espèces exotiques envahissantes différentes. Dans la baie Missisquoi, on recense notamment la moule zébrée, le gaspareau, la lamproie marine, le cladocère épineux et bien sûr, le myriophylle à épi, la fameuse « plante zombie ».  La contribution de chacun est donc essentielle pour éviter de propager encore d’avantage ces espèces. Rappelons-nous qu’il est beaucoup plus facile de limiter la propagation des EEE que d’essayer de les éradiquer une fois présentes dans le milieu.

**Bilan 2022**

Sur les 1 080 bateaux inspectés en 2022, 54 embarcations avaient des espèces aquatiques envahissantes (EEE). Le myriophylle a été retiré sur 23 remorques qui allaient mettre leur bateau à l’eau et sur 24 embarcations à la remonté de la rampe de mise à l’eau.

**La lutte aux EEE c’est l’affaire de tous les usagers!**

Chaque usager des plans d’eau, qu’il soit résident ou visiteur occasionnel, a un rôle a joué dans la lutte contre les EEE. Il suffit de respecter les consignes de nettoyage, de drainage et de séchage des embarcations ainsi que des remorques à bateau. Autant les embarcations à moteur que les petites embarcations, tel un kayak ou un canot, sont concernées par ces mesures.

-30-

Source :

Anne Marie Comparot

Chargée de communications et projets

communications@obvbm.org

450 539-0535